

DECRET N° 2017 – 060 du 10 fevrier 2017
portant nomination des membres et du
président du Conseil d'Administration de
l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau
Potable en Milieu Rural.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-499 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Général de la Présidence de la République ;
- Vu** décret n°2017-039 du 25 janvier 2017 portant création, attributions, organisation, fonctionnement et fixation de la dotation initiale de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural ;
- Sur** rapport du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 décembre 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er}: En application des dispositions des articles 11 et 13 du décret n°2017-039 du 25 janvier 2017 susvisé, les personnes ci-après désignées par leur structure respective sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural :

- **Monsieur Johannes DAGNON**, représentant de la Présidence de la République ;

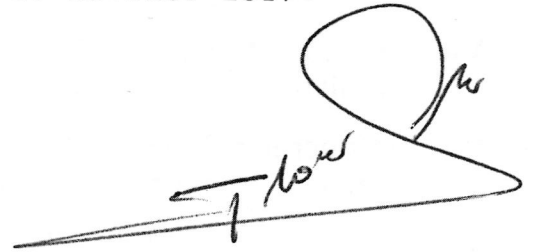
- **Monsieur HOUSSOU Achille**, représentant de la Présidence de la République ;
- **Madame Assiba Léontine DANWEZOUN** épouse **MICHAÏ**, représentante du Ministère en charge de l'Eau ;
- **Monsieur Athanase AHODEKON**, représentant du Ministère en charge du Plan et du Développement ;
- **Monsieur Jean TOBOULA**, représentant du Ministère en charge de l'Economie et des Finances ;
- **Monsieur Cossi Valentin AVASSI**, représentant du Ministère en charge de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- **Monsieur Codjo Vincent ACAKPO**, représentant l'Association des Maires des Communes du Bénin.

Article 2 : **Monsieur Johannes DAGNON** est nommé président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 février 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



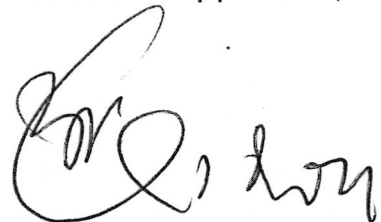
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



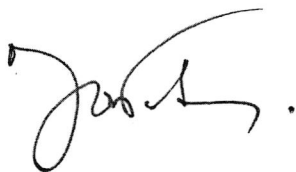
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat chargé du Plan
et du développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Economie et des
Finances, par intérim,



José TONATO

Le Ministre de l'Energie, de l'Eau
et des Mines,



Dona Jean-Claude HOUSSOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEPD : 2 ; MEF : 2 ; MEEM : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 17 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.